

Articles

- 1 Éditorial : Notre degré d'humanité,
par **Benoît Van Keirsbilck**
- 3 À quoi sert l'avocat du mineur délinquant ?
par **Patricia Bénec'h-Leroux**
- 8 Regards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire : Élèves et équipes éducatives,
par **Benoît Galand, Pierre Philippot, Sylvie Petit, Michel Born et Geneviève Buidin**

Jurisprudence

Cour trav. Liège (sect. Namur)
26 octobre 2004

1. AIDE SOCIALE – Étrangers – Compétence territoriale du C.P.A.S. – Étrangers en séjour illégal s'étant vu désigner un C.P.A.S. compétent autre que celui de leur domicile – Rejet des recours administratifs à la suite de la demande de reconnaissance du droit à l'asile – Incidence sur la compétence territoriale du C.P.A.S. – Loi 2/4/1965, art. 2
 2. AIDE SOCIALE – Étrangers en séjour illégal – Enfants mineurs – Aide limitée – Incidence de l'absence de proposition de séjour dans un centre fédéral d'accueil – Incidence de l'absence de demande – Constitutionnalité de la loi – Loi 8/7/1976, art. 57, §2 ; A.R. 24/6/2004 – La Cour ne doit pas répondre à cette question dans le cadre de ce litige.
- (...)

Trib. Trav. Dinant, 7^{ème} ch. (R.G. 67.202)
21 décembre 2004

Aide sociale – Famille en séjour illégal – Demande d'asile rejetée – Demande de régularisation en cours – Art. 57, §2 nouveau de la loi du 8 juillet 1976 – Application – Compatibilité avec l'art. 8 de la CEDH (Non) – Aide en nature et financière. L'inadéquation et la disproportion de l'octroi d'une aide sociale en nature dans un centre fédéral d'accueil par rapport à l'objectif général d'éloignement qu'elles sont censées servir justifie l'octroi d'une aide sociale en nature et financière.

Document

- 31 Circulaire du 3 août 2004 : Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale - étudiants et droit au revenu d'intégration

Fiche - JDJ

- 27 L'exclusion définitive d'un établissement scolaire

Tables annuelles

Pages 21 à 26

35

39